

Guyancourt, le 16 juillet 2018

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale, directeur des services
départementaux de l'éducation nationale
des Yvelines

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement du 2nd degré
Mesdames et Messieurs les directeurs de
SEGPA
Mesdames et Messieurs les directeurs
d'ERPD
Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissement spécialisé
Mesdames et Messieurs les directeurs
d'école
Mesdames et Messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles

DPE1D

Chef de Division :
Xavier CONTOUX

DP3 – Mouvement
Affaire suivie par
Catherine CERCUS
Brigitte GREFFE
Téléphones
01.39.23.60.63
01.39.23.60.71
Télécopie
01.39.23.62.99
ce.ia78.dp3mouv
@ac-versailles.fr

Note n° 2017-2018-DP3-39

Adresse postale
BP 100
78053 Saint-Quentin-
en-Yvelines cedex

Accueil du public
19 avenue du Centre
78280 Guyancourt
01 39 23 60 00
Horaires d'ouvertures :
8h30-12h15
13h15-17h00



www.ac-versailles.fr/dsden78/

Le présent document
comporte :

Note	2 pages
Annexes	4 pages
Total	6 pages

Objet : Appel à candidatures – Poste à profil de coordonnateurs de réseaux de
l'éducation prioritaire (EP).

Références : Note n°2017-2018-DP3 du 19 février 2018 relative au mouvement intra
départemental

P.J. : - Poste ouvert au recrutement

- Fiche de poste ouvert au recrutement
- Formulaire de candidature

Je vous informe de l'ouverture d'un recrutement sur le poste, cité en objet, resté vacant à
l'issue de la procédure d'affectation spécifique 2018.

Vous trouverez en pièces jointes le poste ouvert au recrutement ainsi que la fiche de
poste correspondante.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum Vitae et d'une lettre de motivation
devront parvenir par la voie hiérarchique, au moyen du formulaire correspondant parmi
les formulaires fournis en pièces jointes pour le **13 septembre 2018, délai de rigueur** :

par mail à ce.ia78.dp3mouv@ac-versailles.fr.

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines
service DP3 mouvement



2/2

Les demandes qui seront adressées après cette date ne seront pas examinées compte tenu du calendrier scolaire.

Les candidatures sur le poste ouvert au recrutement ne seront validées que sur avis favorable des différentes commissions d'évaluation prévues. En cas d'égalité, le candidat retenu sera celui qui a la plus grande ancienneté générale des services, puis, celui qui est le plus âgé.

Les candidats recrutés seront affectés à titre provisoire ou en affectation à l'année (AFA).

Avant de postuler, il est vivement conseillé à tous les candidats intéressés de prendre l'attache des inspecteurs ou inspectrices de l'éducation nationale des circonscriptions concernées et des chefs d'établissements des réseaux concernés.

Les candidats devront ensuite faire acte de candidature à l'aide de l'un des deux formulaires correspondants, fournis en pièces jointes, en fonction de leurs situations administratives respectives :

- le formulaire « première demande » pour les candidats à un premier emploi,
- le formulaire « mutation » pour les candidats déjà affectés sur un poste de coordonnateur de réseau de l'éducation prioritaire.

Les candidats seront convoqués au cours de la deuxième quinzaine de septembre devant une commission chargée d'évaluer l'adéquation des candidats aux profils du poste sollicité, et, si besoin, l'aptitude à occuper les fonctions de coordonnateur de réseau de l'éducation prioritaire.

Cette commission sera composée de :

- L'inspecteur d'académie adjoint des services de l'éducation nationale chargé de l'éducation prioritaire ;
- L'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription dans laquelle est implanté le poste ;
- Le chef d'établissement du réseau.

Serge CLEMENT